Le tranchoir de Sainte-Beuve, ou comment le jansénisme est devenu la chose du monde la mieux partagée

Simon Icard

CNRS – PSL – UMR 8584,
Laboratoire d'études sur les monothéismes

« Jansénisme : On ne sait pas ce que c'est mais il est très chic d'en parler. » La définition que donnait Flaubert dans le *Dictionnaire des idées reçues* n'a pas perdu de son actualité. Chic ou pas, le jansénisme est à la fois un sujet incontournable pour qui s'intéresse à l'époque moderne et l'une des catégories historiographiques les plus rétives à toute tentative de compréhension globale, au point qu'on peut se demander « qui pourrait aujourd'hui [en] prononcer le mot [...] sans restriction mentale et l'imprimer sans des espèces, du moins, de guillemets tacites [1] ».

L'une des raisons qui a rendu insaisissable l'unité du jansénisme est précisément une idée reçue, une opinion tellement

1. Jean-Louis Quantin, « Port-Royal et le jansénisme du XVII^{e} siècle dans l'historiographie depuis Sainte-Beuve », *Port-Royal au miroir du XX^{e} siècle. Chroniques de Port-Royal*, n° 49, 2000, p. 88.

répandue depuis les années 1950 qu'elle fait figure de présupposé historiographique : il y aurait, en réalité, deux jansénismes, celui du XVII^e siècle et celui du XVIII^e siècle, que tout ou presque opposerait. Utilisant une comparaison devenue célèbre (« le jansénisme, c'est le couteau de Janot : on change le manche, puis la lame, c'est toujours le couteau de Janot [2] »), Jean Orcibal a posé les bases d'une conception du jansénisme que l'on peut qualifier de nominaliste :

> Le jansénisme n'a eu qu'une unité fonctionnelle et c'est une illusion créée par le langage qui lui a fait attribuer une unité substantielle, comme s'il s'agissait d'une essence dont le temps n'aurait fait que manifester les divers aspects [3].

Jointe à l'identification de la doctrine de Jansénius et de ses défenseurs à celle de saint Augustin, cette thèse s'est conservée intacte dans les études littéraires, qui reconnaissent comme leur objet – la précision est d'importance – Port-Royal et non le jansénisme. Dans une présentation binaire non dénuée de jugement de valeur, on oppose ainsi d'un côté, le bon jansénisme, qui ne serait que l'augustinisme et que l'on peut appeler du nom prestigieux de Port-Royal, page illustre entre toute de l'histoire littéraire de la France et fleuron du Siècle des saints ; de l'autre, le jansénisme dégénéré, celui des parlementaires et des convulsionnaires de Saint-Médard, dérive politique et sectaire d'un mouvement qui n'aurait plus rien à voir avec ses origines, « post-histoire » de Port-Royal, « profane, ou religieusement dégradée [4] ». Au-delà des seules études littéraires, l'historiographie sur le jansénisme est très largement structurée par une telle distinction, même lorsqu'elle est présentée de manière moins radicale [5].

2. Jean Orcibal, « Qu'est-ce que le jansénisme ? », *Études d'histoire et de littérature religieuses. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1997 [1re éd. 1953], p. 294.

3. *Id.*

4. Jean Mesnard, « Port-Royal : culture et société », *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2004, p. 31.

5. Par manque de place, je renvoie le lecteur patient au panorama que je présenterai dans un *Qu'est-ce que le jansénisme ?* encore en chantier.

Qu'elle ait été reçue totalement ou en partie, la thèse de Jean Orcibal a profondément marqué les études sur le jansénisme jusqu'à nos jours. Il n'est pas lieu ici de montrer ses vertus, ni l'impasse historiographique qu'elle a fini par devenir. C'est sa préhistoire, le long processus dont elle fut l'aboutissement qu'il s'agit d'abord de comprendre.

1 Au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, il eût paru étrange de parler du jansénisme au pluriel. Si les jansénistes eux-mêmes en récusaient le terme et se nommaient « amis de la vérité » ou « disciples de saint Augustin », leur réduction du jansénisme à un « fantôme [6] » allait de pair avec leur revendication d'être les héritiers authentiques de Port-Royal. Les éditeurs des *Réflexions* d'une abbesse de Port-Royal, Angélique de Saint-Jean, *pour préparer ses sœurs à la persécution* le résument en ces termes : « Notre cause est celle que Port-Royal a défendue [7]. » L'unité du combat de Port-Royal et de la lutte contre la Bulle *Unigenitus* avait été théorisée très tôt, notamment par l'abbé d'Étemare qui ajoute, en 1714, un *Quatrième Gémissement d'une âme vivement touchée de la Constitution de Notre Saint-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713* [8] à ses trois précédentes lamentations sur la destruction du monastère de Port-Royal des Champs. L'ouvrage se clôt par un éloge conjoint de Port-Royal et de ceux qui en conservent l'esprit et la doctrine [9] et le passage de la disparition du monastère à la fulmination de la Bulle y est décrit comme un progrès du mystère d'iniquité [10]. Dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, le journal clandestin de jansénistes, Port-Royal apparaît comme une référence fondamentale tout au long du siècle [11].

6. Selon le titre d'un livre d'Antoine Arnauld : *Fantôme du jansénisme [...]*, Cologne, N. Schouten, 1686.

7. S. l. n. éd., 1737, avertissement, p. [i].

8. S. l., n. éd., n. d. Les *Gémissements* sont parfois attribués à Pierre Boyer. Sur leur importance dans le développement du figurisme janséniste, voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, p. 193-194.

9. Voir *Quatrième gémissement*, ch. 27 et 28.

10. Voir *ibid.*, avertissement, p. 157-158.

11. Voir notamment l'article « Port-Royal » de la *Table raisonnée et alphabétique des* Nouvelles ecclésiastiques *depuis 1728 jusqu'en 1760 inclusi-*

Certes, les histoires de Port-Royal parues dans les milieux jansénistes s'arrêtent à la destruction du monastère. On aurait tort, toutefois, d'y voir une disjonction entre l'histoire de l'abbaye martyre et le combat des appelants. Dans sa préface, Charles Clémencet précise ainsi que la destruction de Port-Royal n'a en rien marqué la fin d'une lutte pour les vérités de la foi :

> Le matériel de Port-Royal est détruit, mais l'esprit de Port-Royal subsiste : les hommes ont pu renverser des pierres arrangées par les mains des hommes, mais il n'est pas en leur pouvoir de détruire l'esprit de Port-Royal ni de dissiper l'odeur de vie qu'il a répandu, qu'il répand encore aujourd'hui plus que jamais, et qu'il répandra jusqu'à la fin des siècles [12].

Au XVIII[e] siècle, les jansénistes avaient la vive conscience que la fin de Port-Royal et la fulmination de l'*Unigenitus* avaient fait entrer le combat dans une nouvelle phase et qu'en comparaison de leurs illustres prédécesseurs, ils étaient peu de chose ; mais ils se voyaient comme des nains juchés sur les épaules de géants, poursuivant la lutte eschatologique de la vérité contre l'erreur et Port-Royal était leur « emblème [13] ».

Leurs adversaires, et au premier chef l'autorité pontificale, n'étaient pas moins persuadés de l'unité du jansénisme malgré la césure des siècles. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les conclusions des deux grandes condamnations prononcées au début et à la fin du siècle. Dans l'*Unigenitus* (1713) comme dans *Auctorem fidei* (1794), le magistère romain entend prolonger les censures contre Baius et Jansénius [14]. De la première

vement, t. 2, s. l. n. éd., 1767. On y lit notamment à propos des théologiens de Port-Royal : « Leur cause [...] est la même que celle des appelants de la Bulle *Unigenitus*. » (P. 702.)

12. Charles Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal [...]*, Amsterdam, J. Vanduren, 1755, t. 1, préface, p. LXVI.

13. Voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation*, *op. cit.*, ch. 7.

14. Voir Heinrich Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique / Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei morum*, Paris, Cerf, 2010 [1re éd. 1996 pour la traduction française], § 2502, 2613, 2616, 2621-2624 et 2667.

condamnation de l'*Augustinus* à celle du synode Pistoia, les jugements pontificaux n'ont eu de cesse de faire apparaître la continuité d'une hérésie qui refusait de se reconnaître comme telle [15].

Intéressés par cette lutte pour des raisons tout autres [16], les philosophes des Lumières ne semblent pas non plus avoir perçu une rupture dans le jansénisme. Sans doute rendu sensible à ses questions les liens de son frère Armand avec les convulsionnaires, Voltaire paraît convaincu de la continuité, après la destruction de Port-Royal, de « querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion [17] ». « Les troubles n'étaient point détruits avec ce monastère », écrit-il dans *Le Siècle de Louis XIV* : « Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires [18]. » Cependant, pour critiquer les jansénistes de son époque, il les compare aux illustres figures de Port-Royal, développant ainsi une thèse promise à un long avenir, celle de la dégénérescence du jansénisme :

> Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte, qui n'étant plus soutenue par des *Arnauld*, des *Pascal* et des *Nicole*, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement [19] [...].

2 Après la Révolution française

La Révolution ne changea pas la perception que les jansénistes avaient d'être les derniers défenseurs d'une cause qui remontait au XVII^e siècle. Éclatés en divers groupes, divisés sur la question du Concordat comme ils l'avaient été sur celle de la Constitution civile du clergé, ils se rassemblaient autour de

15. Voir Bruno Neveu, « Juge suprême et docteur infaillible : le pontificat romain de la Bulle *In Eminenti* (1643) à la Bulle *Auctorem fidei* (1794) », *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, A. Michel, 1994, p. 385-450.

16. Voir Monique Cottret, *Jansénismes et Lumières [...]*, Paris, A. Michel, 1998.

17. Voltaire, *Œuvres historiques*, Paris, Gallimard, 1957, p. 1087.

18. *Ibid.*, p. 1075.

19. *Ibid.*, p. 1087.

l'héritage de Port-Royal et du refus de l'*Unigenitus*[20]. Leur historiographie restait donc fondée sur l'idée d'un continuum tendu vers la fin des temps. On voit ainsi un prêtre janséniste rédiger des nécrologes pour compléter la longue chaîne des défenseurs de la vérité, de Port-Royal à 1835[21].

Cependant, à la même époque, le jansénisme passe d'une mémoire militante, qui ne disparaît par pour autant, à une mémoire patrimoniale, qui va intégrer les controverses dans un contexte nouveau[22]. Dans la guerre des classiques qui secoue la France dans les premières décennies du XIX^e^ siècle[23], Port-Royal n'est pas la moindre des pommes de discorde. On peut voir un signe de cette transition dans l'*Apologie des illustres auteurs de Port-Royal* que fait paraître Lucet en 1803. Il y reprend tous les arguments classiques de l'apologétique janséniste, avec une érudition et un goût pour la procédure juridique que n'auraient pas renié ceux qu'il entend défendre. Mais il présente son ouvrage comme sa modeste contribution à un « plan » qu'il appelle de ses vœux : la publication par l'Académie française d'un périodique dont le but serait « de renverser [...] ces jugements téméraires, par lesquels la calomnie, le fanatisme de parti et l'ignorance ne cessent d'attaquer la réputation de presque tous nos hommes célèbres dans l'ordre civil et religieux ; et, considérant leurs ouvrages comme la plus nobles des propriétés nationales, d'en faire connaître le mérite de plus en plus[24] [...] ». À l'évidence, les controverses les plus anciennes sur le jansénisme ne s'éteignaient pas, mais basculaient dans le champ de bataille de la culture nationale. Ce mouvement va à la fois renforcer et fragiliser la conception unifiée du jansénisme qui prévalait jusque là.

---

20. Voir les travaux de Jean-Pierre Chantin, notamment « Qu'est-ce qu'être port-royaliste au XIX^e^ siècle ? », *Port-Royal au XIX^e^ siècle. Chroniques de Port-Royal*, n° 65, 2015, p. 23-36.

21. Voir *ibid.*, p. 30-31.

22. Voir Simon Icard et Stéphane Zékian, « Port-Royal au XIX^e^ siècle : quelle importance ? », *Port-Royal au XIX^e^ siècle*, p. 9-19.

23. Voir Stéphane Zékian, *L'invention des classiques*, Paris, CNRS éditions, 2012.

24. [Jean-Claude Lucet,] *De la nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite, contre les calomnies et les préjugés injustes [...]*, Paris, Obré et Bajeux, 1803, p. 12.

Dans la vaste querelle d'héritage dont font l'objet les classiques, les débats sur le couple formé par les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sont polarisés par la Révolution. Port-Royal et le jansénisme n'y échappent pas et la continuité du mouvement sur les deux siècles prend une nécessité presque téléologique. Grégoire présente ainsi les disciples de Port-Royal comme les précurseurs de la Révolution :

> Depuis un siècle et demi tout ce que la France posséda d'hommes illustres dans l'Église, le barreau et les lettres, s'honora de tenir à l'école de Port-Royal. C'est elle qui, dirigeant les efforts concertés de la magistrature et de la portion la plus saine du clergé opposa une double barrière aux envahissements du despotisme politique et du despotisme ultramontain. Doit-on s'étonner qu'en général les hommes dont nous venons de parler, aient été, dans la Révolution, amis de la liberté [25] ?

Cette thèse, qui sera reprise par les libéraux [26], trouve son double dans la véhémente critique de Maistre, qui expédie son « éloge » de Port-Royal : « Fils de *Baïus*, frère de *Calvin*, complice de *Hobbes* et père des convulsionnaires, il n'a vécu qu'un instant qu'il employa tout entier à fatiguer, à braver, à blesser l'Église et l'État [27]. » Une filiation humiliante unit Port-Royal aux jansénistes du XVIII^e^ siècle :

> Si les grands luminaires de Port-Royal dans le XVII^e^ siècle, les Pascal, les Arnaud, les Nicole (il faut toujours en revenir à ce triumvirat), avaient pu voir dans un avenir très prochain le *gazetier ecclésiastique*, les gambades de Saint-Ménard et les

25. Henri Grégoire, *Les ruines de Port-Royal des Champs [...]*, Paris, Levacher, 1809, p. 108-109.

26. Sur la référence des libéraux à Port-Royal, voir Valérie Guitienne-Mürger, « Le libéralisme dans les *Nouvelles ecclésiastiques pour le XIX^e^ siècle* », *Port-Royal au XIX^e^ siècle*, p. 97-124, et Stéphane Zékian, *L'invention des classiques*, *op. cit.*, p. 98-100.

27. Joseph de Maistre, *De l'Église gallicane [...]*, Lyon, Rusand / Paris, Beaucé-Rusand, 1821, p. 40-41. Voir Olivier Tort, « Usages polémiques de Port-Royal et du jansénisme dans les milieux royalistes (1814-1830) », *Port-Royal au XIX^e^ siècle*, p. 125-136.

> horribles scènes des *secouristes*, ils seraient morts de honte et de repentir ; car c'était au fond de très honnêtes gens (quoique égarés par l'esprit de parti), et certainement fort éloignés, ainsi que tous les novateurs de l'univers, de prévoir les conséquences du premier pas fait contre l'autorité [28].

L'esprit de désobéissance dont fit preuve Port-Royal aboutit au drame révolutionnaire :

> Quoique dans la révolution française la secte janséniste semble n'avoir servi qu'en second, comme le valet de l'exécuteur, elle est peut-être, dans le principe, plus coupable que les ignobles ouvriers qui achevèrent l'œuvre ; car ce fut le jansénisme qui porta les premiers coups à la pierre angulaire de l'édifice, par ses criminelles innovations [29].

Mais alors que le prisme révolutionnaire consolidait l'unité du jansénisme sur deux siècles, Port-Royal acquérait, dans le même temps, une progressive autonomie en devenant un objet littéraire. L'idée de faire une histoire littéraire de Port-Royal n'était pas nouvelle – elle remonte à l'entreprise de Charles Clémencet, restée inédite jusqu'en 1868 [30] – et il n'était pas rare, au XVIII[e] siècle, de faire l'éloge de ses plumes. Toutefois, cette glorification se charge d'enjeux nouveaux dans les premières décennies du XIX[e] siècle, lors des « batailles livrées autour de l'héritage classique [31] ». Les perdants furent les tenants d'un siècle classique de 200 ans, les vainqueurs les partisans d'un Grand Siècle idéalisé et sanctuarisé, dont l'accès ne passait plus par la médiation du siècle des Lumières, la vision de ces derniers s'étant « finalement imposée dans les institutions chargées de caractériser et de transmettre le canon littéraire national [32] ». Parmi les victimes collatérales, on

28. Joseph de Maistre, *De l'Église gallicane*, *op. cit.*, p. 41.
29. *Ibid.*, p. 107.
30. Charles Clémencet, *Histoire littéraire de Port-Royal*, Paris, Librairie de l'Union chrétienne, 1868.
31. Stéphane Zékian, *L'invention des classiques*, *op. cit.*, p. 337.
32. *Ibid.*, p. 339.

doit compter l'unité du jansénisme, car il devenait de plus en plus difficile de considérer les appelants et les convulsionnaires comme les dignes héritiers d'auteurs désormais statufiés dans le panthéon classique. Le Port-Royal que nous a légué le XIX^e^ siècle est né de ce déni de filiation pour la plus grande gloire de la littérature française.

À la fin de la Révolution et au début de l'Empire, les grandes figures littéraires de Port-Royal sont encore étroitement liées à l'histoire du jansénisme. La Harpe leur rend hommage en les abstrayant de controverses courant sur deux siècles :

> Si l'esprit de secte, fait pour tout gâcher, engagea ces grands hommes dans de malheureuses querelles qui troublèrent leur siècle, et dont le funeste contre-coup s'est fait sentir jusque dans le nôtre, ici nous ne voyons en eux que les bienfaiteurs des lettres, et nous ne pouvons que rendre hommage aux monuments qu'ils nous ont laissés [33].

De même, dans son éloge des écrits port-royalistes, Petitot rappelle le contexte théologique des *Provinciales* et reproche aux philosophes des Lumières de leur avoir fait « perdre [leur] véritable caractère [34] », assurément religieux, en les profanant. Une vingtaine d'années plus tard, il décrira un Port-Royal totalement identifié au jansénisme comme une opposition courant de la Fronde à la Révolution [35].

Cependant, la canonisation littéraire de Port-Royal entre en tension avec l'histoire longue des controverses sur la grâce et de leurs implications ecclésiologiques et politiques. La charge

33. Jean-François de La Harpe, *Introduction ou discours sur l'état des lettres en Europe [...]*, publié dans *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Depelafol, 1925 [1re éd. 1797 pour le discours], t. 5, p. 36.

34. Claude-Bernard Petitot, *Essai sur l'origine et les progrès de la langue française*, publié avec la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Paris, Perlet, 1803, p. 174.

35. Voir Claude-Bernard Petitot, « Notice sur Port-Royal », dans la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France [...]*, Paris, Foucault, 1824, t. 33, p. 5. Voir également Charles du Rozoir, « Notice sur Port-Royal », extraite du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Béthune et Plon, 1838, p. 14.

de Bourlet de Vauxcelles contre la « secte » janséniste s'ouvre paradoxalement par un dithyrambe :

> *Les Provinciales* sont un chef-d'œuvre tel que n'en enfanta jamais le génie polémique ; et ce chef-d'œuvre n'est pas le seul que la postérité doit à ces Solitaires. [...] Il faut se souvenir que presque tout ce qui a excellé dans ce beau siècle les appelait ses maîtres [36].

Les défenseurs de Port-Royal ne se privèrent d'exploiter une telle concession, dans des réponses où ils utilisaient par ailleurs les arguments *pro domo* les plus traditionnels des jansénistes [37]. Lucet consacra même un chapitre entier à montrer les « avantages que les personnes de tous les états peuvent retirer, en lisant les ouvrages des Solitaires de Port-Royal et de leurs amis [38] », où il cite notamment l'avocat Gerbier :

> Ce fut à Port-Royal, ce fut dans cette pépinière de grands hommes, qu'Arnauld, Pascal, Nicole, Racine, composèrent ces chefs-d'œuvre, qui ont assuré à la France la supériorité dont elle jouit sur toutes les autres nations [39].

Leur valeur littéraire se lestait désormais d'un poids aussi important que l'argumentaire théologique encore abondamment développé ou que les références à la Révolution [40]. Coexistaient donc dans les mêmes textes des arguments qui plaidaient pour la continuité de la cause janséniste et d'autres qui isolaient superbement Port-Royal dans la tour d'ivoire des lettres nationales.

36. Simon-Jérôme Bourlet de Vauxcelles, *Réflexions sur les lettres de madame de Sévigné*, dans *Recueil des lettres de madame de Sévigné*, Avignon, F. Chambeau, 1804 [1re éd. 1801], t. 10, p. XXVIII.

37. Voir la *Plainte d'un ami de Port-Royal à M. Bourlet de Vauxcelles [...]*, s. l. n. éd., 1801, p. 3.

38. [Jean-Claude Lucet,] *De la nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite, contre les calomnies et les préjugés injustes [...]*, *op. cit.*, ch. 5.

39. *Ibid.*, p. 100.

40. À Bourlet de Vauxcelles qui avait comparé les jansénistes aux philosophes des Lumières, l'anonyme « ami de Port-Royal » réplique en comparant leurs persécuteurs jésuites aux jacobins. Voir *Plainte [...]*, *op. cit.*, p. 12.

Une tension identique est perceptible sous la plume de Grégoire. Alors qu'il présente une école de Port-Royal longue d'un siècle et demi, défenseur de la liberté durant la Révolution, son lamento sur le monastère détruit évoque pourtant un passé désormais inaccessible. Mais subsiste un espoir : « Port-Royal existe encore par les écrits qu'il a publiés et les exemples qu'il a donnés [41]. » Sur le monument vide et silencieux des ruines du monastère s'est élevé un autre monument, la parole abondante de ses religieuses et de ses Solitaires, conservée dans les livres et les manuscrits :

> La main du temps anéantit tous les jours quelques décombres de ce monastère ; et le siècle qui vient de finir en laisse à peine quelques traces à celui qui lui succède : mais les siècles en s'accumulant respecteront et les écrits et les souvenirs des vertus qui ont illustré la Thébaïde française [42].

La transformation de Port-Royal en une littérature nimbée de gloire et presque intemporelle fait passer le XVIII^e^ siècle du rôle de passeur à celui de destructeur. La relation à la Révolution s'en trouve immédiatement assombrie :

> Pour l'avantage des lettres, pour l'honneur de l'espère humaine, cet asile de vertus et de talents eût dû survivre à toutes les révolutions. Cependant, si au commencement du XVIII^e^ siècle Port-Royal eût échappé à la destruction, à la fin du même siècle il eût trouvé le terme de son existence : les services religieux, politiques et littéraires qu'il a rendus, eussent été aux yeux de l'athéisme, un crime de plus. Assailli par les persécuteurs et les vandales, Port-Royal eût vu arriver dans ses murs la hache de la destruction, ou la torche de l'incendie [43].

Au début de l'Empire, on assiste donc à une progressive entrée de Port-Royal dans un canon où le XVIII^e^ siècle n'avait

41. Henri Grégoire, *Les Ruines de Port-Royal [...]*, *op. cit.*, p. 172.
42. *Ibid.*, p. 163.
43. *Ibid.*, p. 162-163.

plus sa place. « Les meilleurs livres classiques que nous ayons sont encore ceux de Port-Royal », note Chateaubriand [44], pour qui il eût fallu à Voltaire « une telle école [45] », animée par la religion et l'amour des ouvrages cent fois remis sur le métier [46]. Vingt ans plus tard, les débats sur le jansénisme étaient devenus une question littéraire avant tout. Dans un essai pourtant politique et religieux, Maistre consacre trois chapitres à remettre en cause la profondeur des livres de Port-Royal, dont il donne ironiquement la recette [47]. Il dénie toute substance littéraire à Port-Royal, qui n'était qu'« une espèce de club théologique [48] » où les plumes de quelque valeur – Pascal, Arnauld et Nicole, le premier trouvant seul une grâce toute relative à ses yeux – avaient apporté leurs talents acquis ailleurs. Il s'agissait d'une tentative assez rare de secouer le piédestal des figures désormais classiques de Port-Royal pour les faire retomber dans l'histoire du jansénisme. Malgré le succès de ce brûlot, auquel Sainte-Beuve se sentira le devoir de répondre vingt-sept ans plus tard [49], le procès en canonisation de Port-Royal ne cessa pas. Dans une présentation explicitement favorable au gallicanisme mais sans aucune référence à ses combats au XVIII^{e} siècle, Charpentier s'interroge sur l'« intérêt presque religieux [50] » que suscite Port-Royal. Il n'est plus d'ordre théologique – on ne lit plus guère Arnauld, écrit-il, « car Arnauld est avant tout un théologien [51] » :

44. *Génie du christianisme*, 3^{e} partie, livre 2, ch. 6, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 [1re éd. 1802], t. 1, p. 429.

45. *Ibid.*, 2^{e} partie, livre 1, ch. 5, p. 241. Voir Emmanuelle Tabet, *Chateaubriand et le XVII^{e} siècle [...]*, Paris, H. Champion, 2002.

46. De manière plus ambiguë, il accusera Port-Royal d'hétérodoxie en 1844, tout en reprenant l'affirmation des jansénistes selon laquelle l'exhumation de Louis XIV en 1793 était la vengeance divine de celles qu'il avait ordonnées lors de la destruction du monastère. Voir la *Vie de Rancé*, fin du l. 2, Paris, Didier, 1955, t. 2, p. 209-212. *Cf.* [Louis Silvy,] *Inscriptions concernant la célèbre maison de Port-Royal-des-Champs*, Paris, A. Pihan-Delaforest, 1830, p. 8.

47. Voir *De l'Église Gallicane [...]*, *op. cit.*, p. 38-39.

48. *Ibid.*, p. 40.

49. Voir Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, R. Laffont, 2004 [1re éd. 1840-1859], l. 3, ch. 14.

50. Jean-Pierre Charpentier, *Tableau historique de la littérature française [...]*, Paris, Maire-Nyon, 1835, p. 328.

51. *Ibid.*, p. 331.

> Génie, malheur, vertu, telle est la triple couronne de Port-Royal, la triple source de nos sympathies et de nos regrets. Est-il un culte plus légitime, une plus belle immortalité [52] ?

Port-Royal a désormais acquis une aura presque universelle. Le mot de Royer-Collard va en ce sens : « Qui ne connaît pas Port-Royal ne connaît pas l'humanité [53]. » Tout sauf janséniste, Lamennais pouvait ainsi se retirer à La Chesnaie à la manière des Solitaires, dont il louait les vertus et les talents littéraires [54]. Flottant dans le ciel des idées, Port-Royal n'était plus entravé par l'histoire qui avait suivi sa destruction. Emblème des jansénistes du XVIII^e^ siècle et de leurs héritiers, il était devenu, en quelques décennies, un des mythes fondateurs de la littérature française, l'une des colonnes du temple dressé au Grand Siècle, d'où son successeur était exclu.

3 Sainte-Beuve et ses contemporains

Sainte-Beuve en prit acte dès *Volupté* :

> Cet esprit contentieux qui avait promptement aigri tout le jansénisme du XVIII^e^ siècle, était moins sensible ou moins aride dans la première partie de Port-Royal réformé et durant la génération de ses grands hommes [55].

Visiblement inspiré par Royer-Collard qui « commence Port-Royal avec M. de Saint-Cyran et le finit avec P. Quesnel, celui-ci en étant déjà hors [56] », Sainte-Beuve achève le renversement de manière spectaculaire. Port-Royal n'est plus uniquement distinct de ceux qui, au siècle des Lumières, se prétendaient ses héritiers : tout les oppose.

52. *Ibid.*, p. 329.

53. Cité par Sainte-Beuve dans le discours préliminaire de *Port-Royal*, *ibid.*, t. 1, p. 16.

54. Voir *ibid.*, l. 3, ch. 14, t. 1, p. 684.

55. Sainte-Beuve, *Volupté*, Paris, Imprimerie nationale, 1984 [1^re^ éd. 1834], t. 2, ch. 21, p. 83.

56. Propos rapporté en janvier 1835. Ms Chantilly, D. 581, f. 90, cité par Jean-Robert Armogathe, « Jansénisme », *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, Beauchesne, 1974, t. 8, col. 109.

L'ouverture et le finale du *Port-Royal* orchestrent cette thèse :

> L'esprit de Port-Royal ne me semble véritablement plus [...] dans le jansénisme qui a suivi [...]. Il se retrouve encore moins dans le jansénisme tout politique qui fut ou qui parut si considérable à un moment du XVIII^e siècle [57].

Non seulement « le jansénisme parlementaire du XVIII^e siècle n'est plus Port-Royal [58] », non seulement les convulsions étaient un « fanatisme [59] » et « Port-Royal *ne faisait pas tige*, c'est-à-dire qu'il ne devait pas être le principe d'une nouvelle génération [60] », mais la conception même de l'histoire développée par les jansénistes à partir de l'abbé d'Étemare n'est pas celle de Sainte-Beuve : « Ils croient que Port-Royal est un *commencement*, tandis que c'était trop manifestement une fin [61]. » Sainte-Beuve écrit l'histoire d'un âge d'or et d'une « décadence visible [62] », que révèle le passage du premier au second Port-Royal : « Le Port-Royal au moment où il deviendra le plus célèbre, sera déjà un Port-Royal moins parfait et renfermant un principe de décadence [63]. »

Pour revenir aux sources vives de la vallée de Chevreuse, il est donc vain de passer par le jansénisme du XVIII^e siècle, qui est « comme un bras de fleuve détourné dans les sables et perdu dans les pierres [64] » – jugement paradoxal dans un livre dont l'essentiel de la documentation en provenait pourtant [65]. Il est vain, d'ailleurs, de s'en tenir strictement à l'étude du jansénisme car « Port-Royal et jansénisme ne sont pas tout à fait ni toujours la même chose [66] », et leurs historiens respectifs sont

57. *Port-Royal*, l. 6, ch. 13, t. 2, p. 416.
58. *Ibid.*, discours préliminaire, t. 1, p. 13.
59. *Ibid.*, l. 6, ch. 9, t. 2, p. 326.
60. *Ibid.*, p. 328.
61. *Ibid.*, l. 6, ch. 13, t. 2, p. 415.
62. *Ibid.*, p. 416.
63. *Ibid.*, l. 2, ch. 4, t. 1, p. 235.
64. *Ibid.*, l. 6, ch. 13, t. 2, p. 416.
65. Voir Philippe Sellier, « Le *Port-Royal* : une méditation sur le christianisme », *ibid.*, p. IX-XI.
66. *Ibid.*, l. 1, ch. 1, t. 1, p. 22.

différents. Comment « s'attacher à l'esprit [67] » de Port-Royal sinon en célébrant sa lettre ? Bien qu'il se défende d'écrire une histoire strictement littéraire, Sainte-Beuve réussit à faire de Port-Royal « un personnage unique dont on écrirait la biographie [68] » en lui donnant l'unité d'une école, en l'hypostasiant : « L'originalité de Port-Royal [...] se voit moins dans tel ou tel de ses personnages ou de ses livres que dans leur ensemble même et dans l'esprit qui les forma [69]. »

Sainte-Beuve synthétise magistralement des idées qui précédaient son grand œuvre : la thèse voltairienne d'une dégénérescence du jansénisme, le recul de la théologie et la métamorphose de Port-Royal en un monument littéraire, son idéalisation et son abstraction du canal historique du jansénisme. En coupant Port-Royal du jansénisme du XVIII^e^ siècle et en partie de celui du XVII^e^ – de manière très ambigüe car le refus de signer le formulaire condamnant les propositions attribuées à Jansénius est une condition pour appartenir à *son* Port-Royal [70] – il résout la tension dont l'histoire du jansénisme faisait l'objet depuis la Révolution. Mais il trace un chemin balisé par lequel les classiques de Port-Royal pouvaient entrer dans le sanctuaire du Grand Siècle contre celui des Lumières. Pour décrire « la marche générale des idées [71] » à l'époque moderne, Sainte-Beuve utilise deux métaphores : celle du fleuve qui coule du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle en passant sous terre à travers « ce XVII^e^ siècle, si réparateur et si beau [72] » ; celle d'une « immense bataille en trois journées [73] » entre « la philosophie et la liberté de l'esprit humain [74] », qui remportent la première et la dernière manche, et « la discipline, l'autorité et

67. *Ibid.*, table des matières, l. 6, ch. 13.

68. *Ibid.*, l. 1, ch. 1, t. 1, p. 21-22.

69. *Ibid.*, discours préliminaire, t. 1, p. 15.

70. À propos du monastère parisien où furent rassemblées les religieuses ayant signé, Sainte-Beuve écrit : « Il nous devient tout à fait étranger, excepté dans les quelques occasions où il reparaîtra, comme un mauvais frère, pour dépouiller notre unique Port-Royal, celui des Champs. » (*Port-Royal*, l. 5, ch. 6, t. 1, p. 1078.) Voir Simon Icard, « Sœurs ennemies ? Pour une histoire conjointe de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs après 1665 », *Chroniques de Port-Royal*, n° 62, 2012, p. 15-28.

71. *Port-Royal*, discours préliminaire, t. 1, p. 9.

72. *Id.*

73. *Ibid.*, p. 14.

74. *Id.*

la doctrine [75] », qui sont défaites au XVIII[e] siècle après avoir triomphé au siècle précédent. Dans les deux cas, Sainte-Beuve emploie la même expression : « Port-Royal doit être pour beaucoup [76] » dans l'issue qu'a connue son siècle, à savoir l'échec, au XVIII[e] siècle, de la « cause catholique [...], si grande de doctrine et de talent au XVII[e] siècle [77] ». En faisant de Port-Royal « le nœud et la clef de [cette] question [78] », Sainte-Beuve lui accorde une place centrale dans l'opposition entre les deux siècles, la philosophie des Lumières apparaissant comme une réponse « par contrecoup [79] » à son œuvre : « Le rôle particulier de Port-Royal, dans le rapport du XVII[e] au XVIII[e] siècle, bien qu'il n'ait pas été du tout ce qu'on aurait pu espérer et désirer, fut très réel, et, en tant que négatif, fut grand [80]. » L'ouvrage répondait, en somme, au projet initial : travailler à « une histoire littéraire de Port-Royal [,] un bien beau sujet [...] côtoyant tout le XVII[e] siècle et le traversant, le formant maintes fois dans la plus belle partie [81] ».

Avant même la fin de sa publication en 1859, *Port-Royal* apparut comme une contribution majeure à l'affirmation du canon littéraire de la France. Dans une recension conjointe de l'ouvrage et de celui d'Hermann Reuchlin [82] – lui-même acquis à l'idée qu'on avait affaire, au XVIII[e] siècle, à un jansénisme tardif, marqué des convulsions fanatiques [83] – Nicard donne l'avantage à Sainte-Beuve. L'entreprise de Reuchlin y est doublement discréditée, comme étrangère et comme théologique, le pasteur ayant écrit une histoire de Port-Royal pour prouver l'unité de sa cause avec celle des protestants [84]. Sainte-Beuve,

75. *Id.*
76. *Ibid.*, p. 9 et 14.
77. *Ibid.*, p. 14.
78. *Id.*
79. *Ibid.*, p. 15.
80. *Id.*
81. Lettre à Lamennais, 14 décembre 1834.
82. Hermann Reuchlin, *Geschichte von Port-Royal [...]*, Hamburg et Gotha, F. et A. Perthes, 1839-1844.
83. *Ibid.*, t. 2, p. 629.
84. Voir Pol Nicard, « Notice sur l'histoire de Port-Royal par MM. de Sainte-Beuve [*sic*] et Reuchlin », extraite de la *Revue de bibliographie analytique*, février 1843, p. 12-13.

lui qui fut l'« un des premiers au combat [85] » pour restaurer, après la Révolution, l'autorité de « tous les écrivains de l'école classique [86] », « aurait pu intituler son livre : *Histoire littéraire de Port-Royal* [87] ». Alors que le jansénisme « s'éteint lentement sous la main du temps et par suite de l'indifférence religieuse, [...] ce qui sauvera à jamais de l'oubli l'histoire de monsieur de Sainte-Beuve, ce sera d'avoir été, ne lui en déplaise, une œuvre essentiellement littéraire, et de pouvoir par conséquence être placée dans toutes les mains [88] ». Le jansénisme agonisant, le salut de Port-Royal est venu par les lettres.

Sur ce point, Sainte-Beuve trouva un allié de circonstance en Cousin, qui, pour des raisons propres à sa doctrine éclectique, exalte en Pascal le grand écrivain pour mieux le rejeter du champ philosophique [89]. Port-Royal – sauf la seule part qu'il entend sauver, à savoir le cartésianisme d'Arnauld et Nicole – lui sert à discréditer les *Pensées* comme une œuvre sceptique parce que janséniste. En apparence, Cousin rend Port-Royal à la théologie et potentiellement à une controverse religieuse de plusieurs siècles ; en réalité, il fait du jansénisme une phase de régression philosophique dans un mouvement qui, partant de Descartes et passant par les Lumières, aboutit à la Révolution : « Le jansénisme et la philosophie s'excluent [90]. » Comme Sainte-Beuve, Cousin engage Port-Royal dans l'opposition d'un certain XVII^e^ siècle aux Lumières, en se plaçant toutefois dans le camp de ces dernières.

Restait toutefois l'opposition d'une historiographie catholique qui ne renonçait pas à considérer le jansénisme comme une hérésie au long cours et Port-Royal comme l'une de ses phases. Elle était même confortée par ses féroces combats mémoriels contre ceux qui défendaient l'orthodoxie de Port-Royal. De la

85. *Ibid.*, p. 2.
86. *Id.*
87. *Ibid.*, p. 9.
88. *Ibid.*, p. 10.
89. Voir Hubert Aupetit, « Le philosophe et l'autodidacte : comment Victor Cousin utilise Port-Royal pour excommunier Pascal de la religion philosophique », *Port-Royal au XIX^e^ siècle*, p. 309-339.
90. Victor Cousin, *Études sur Pascal*, Paris, Didier, 1857, « préface de la seconde édition » [1^re^ éd. 1844], p. 72.

querelle entre Picot et Lambert [91] à celle entre Guéranger et Bernier [92], en passant par la controverse opposant Lequeux et Guettée [93], l'actualité théologique que conservait le jansénisme dans les milieux ecclésiastiques supposait une histoire pluriséculaire – Guettée oppose même deux écoles longues de trois siècles : le jésuitisme et celle « que l'on a appelé depuis janséniste [94] », née avant Port-Royal. Toutefois, la critique religieuse du jansénisme faisait la part belle au statut patrimonial qu'avait acquis Port-Royal. Lavigerie le présente comme « la période la plus remarquable de [l']histoire [du jansénisme [95]] ». Sa célébrité en France ne doit rien à la doctrine janséniste, qui était « une importation étrangère [96] » ; on doit plutôt le chercher dans « la sévérité morale [97] », « l'obstination invincible du caractère [98] » et « l'esprit d'opposition [99] ». Au pays de Vercingétorix et de Cambronne, nous n'aimons rien tant que l'austère intransigeance et le panache dans la défaite. « Ce mystère est un attrait et une puissance, bien moindres toutefois que ceux du Port-Royal littéraire, le plus illustre de tous sans contredit [100]. » En risquant un jeu de mot à propos de

91. Voir Michel-Joseph-Pierre Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle [...]*, Paris, A. Le Clerc, 1815, préface, p. XXI-LVI.

92. Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1858, t. 2, p. 101-115, 289-309 et t. 3, p. 75-112.

93. Voir [Wladimir] Guettée, *Jansénisme et jésuitisme [...]*, Paris, Huet, 1857.

94. *Ibid.*, p. 2.

95. Charles Lavigerie, *Le jansénisme et Port-Royal [...]*, Paris, De Soye et Bouchet, 1856, p. 1.

96. *Ibid.*, p. 13.

97. *Id.*

98. *Ibid.*, p. 14.

99. *Ibid.*, p. 15.

100. *Id.* Autres reconnaissances du talent littéraire de Port-Royal dans des discours sur le jansénisme comme hérésie longue de deux siècles, l'analyse par Charles Louandre des *Provinciales* comme un livre possédant « au-dessus des circonstances et des querelles passagères des hommes, l'empreinte impérissable du génie, l'indignation de la conscience, et un style, comme l'âme de Pascal, "d'une incomparable beauté" » (« Le jansénisme et les *Provinciales*. Précis historique », dans Blaise Pascal, *Les Provinciales [...]*, Paris, Charpentier, 1850, p. 29), ou la théorie du complot littéraire défendue par Bernard Dobrée Dalgairns à propos de Saint-Cyran : « Il avait conçu l'idée de s'emparer de la littérature de son pays, d'identifier les triomphes de la langue avec les progrès de l'hérésie dont il se faisait l'apôtre. » (*De l'esprit du jansénisme*, introduction à *De la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, trad. abbé Poulide, Paris, A. Bray, 1856, p. 23-24.)

celui qui, devenu cardinal archevêque d'Alger, fera jouer *La Marseillaise* en 1890, on peut dire que le ralliement des catholiques à Port-Royal était en marche. Aussi décisive comme origine de nos catégories historiographiques sur le jansénisme que le furent les débats sur les classiques au début du XIX^e^ siècle, il eut lieu au cœur de la III^e^ République et mérite une étude à lui seul [101].

Mais on peut d'ores et déjà conclure que l'extrême conformité de deux objets d'études soigneusement distingués – Port-Royal d'un côté, de la réforme du monastère (1608) à sa destruction (1710), le jansénisme parlementaire et convulsionnaire de l'autre, de l'*Unigenitus* (1713) à la Constitution civile du clergé (1790) – avec le cloisonnement par siècles si cher à la recherche universitaire française, auquel s'ajoute une répartition des tâches encore vivace entre littéraires et historiens [102], n'a rien de fortuit. Ces deux objets autonomes ont été constitués dans le processus même qui a produit les grands cadres historiques et le canon littéraire de la France dont nous sommes les héritiers. Dans l'affrontement mémoriel et idéologique des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la ligne de front est passée entre Port-Royal et le jansénisme.

101. Je la présenterai au colloque sur « Port-Royal et la République », organisé à l'automne 2017 par la Société des Amis de Port-Royal.

102. Voir Catherine Maire, « De Port-Royal au jansénisme : le XVIII^e^ siècle », *Chroniques de Port-Royal*, n° 49, 2000, p. 135-136.